

**Arrêté du 29 mai 2017 relatif à la composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne
NOR : JUSF1722459A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux de services déconcentrés créés auprès des directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu la démission du 30 mars 2017 de Mme Marine FICHEUX, représentante syndicale suppléante de la CGT-PJJ

ARRÊTE

Article 1

Sont désignées représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Aurélien BARON	Mme Brigitte SELLIN épouse MERTENS
M. Frédéric GAUTIER	Mme Sabine HUGEL

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Laïla BORDEAU	Pas de représentant désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Pascal PAGES	M. Pascal DANBIELLE
Mme Laetitia SERVAIS	Mme Esther PILLARD

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse
(UNSA- SPJJ)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Thierry BAZIN	M. Jean-Luc LEGUE

Article 2

Le mandat du représentant souligné ci-dessus prend effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mai 2017.

La directrice territoriale de la protection judiciaire
de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne,

Béatrice FONLUPT